

Le Vésinet Solidaire et Durable

André MICHEL

20, Avenue des Pages

78110-LE VESINET

Union Pour L'Avenir

Didier JONEMANN

68 avenue Georges Clémenceau

78110-LE VESINET

à

Le Vésinet le 5 June 2009

Madame Anne BOQUET, Préfète des Yvelines,

1, rue Jean Houdon, 78010-VERSAILLES-CEDEX

Monsieur Yannick IMBERT, Sous-préfet de Saint Germain en Laye

1, rue du Panorama, 78105- SAINT -GERMAIN EN LAYE

Madame la Préfète, Monsieur le Sous-préfet,

Objet : Validité du vote du budget 2009 de la ville du Vésinet

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les conditions dans lesquelles le vote du budget 2009 de la ville du Vésinet est intervenu le 18 décembre 2008. Ces conditions ne respectent pas certaines dispositions du Code des Collectivités territoriales, certains arrêts de conseil d'Etat, et d'une manière générale l'obligation de fournir à tous les conseillers l'information nécessaire pour porter un avis sur le budget présenté.

Dans ce cadre, nous pouvons mentionner les manquements suivants :

1-Les éléments prévisionnels du compte administratif 2008 n'ont pas été fournis, si bien que l'excédent de fonctionnement lié à cette clôture n'est pas

connu .Le niveau de cet excédent a un effet direct sur le % d'augmentation des impôts à prévoir.

2-Les charges de personnel, élément essentiel du budget de fonctionnement semblent sous tendre un changement important dans la politique de personnel de la ville. En effet la variation du montant prévu pour le personnel titulaire, soit +1,7%, très en dessous de l'inflation attendue pour 2009 et du GVT est difficilement conciliable avec les embauches de responsables qui viennent d'être réalisées. Aucune explication n'est reprise dans le dossier, aucune réponse n'a été apportée à nos questions en séance ! Si l'on ajoute que la commission du personnel mise en place lors de l'élection ne s'est jamais réunie, il y a un manque manifeste d'informations pour juger de la fiabilité de ce compte.

3- Les indemnités versées au personnel doivent faire l'objet d'explications non fournies. Là encore ce non respect de la législation est d'autant plus grave que leur montant est en forte augmentation et que le secrétaire général de la mairie a été remercié dans des conditions financières non explicitées.

4- La demande faite par M. Michel, responsable du groupe Le Vésinet Solidaire et durable, par e-mail dès la réception du dossier budgétaire d'avoir connaissance de la situation de trésorerie durant l'année 2008 n'a pas reçu de réponse. Ceci est d'autant plus grave que nous avons le sentiment que la politique des emprunts menée en 2008 a largement anticipé les besoins en financement de la ville ,occasionnant des frais financiers inutiles .Dans ce cas les emprunts envisagés pour 2009 et par conséquent les charges financières seraient surévaluées. Cette rétention d'information ne permet pas de juger ce budget.

5- Les comptes de résultats prévisionnels, apparemment disponibles, des principales associations n'ont pas été fournis pour justifier les réductions faites. Une réunion sur les audits de ces associations est prévue après le vote du budget ! Seul M. Michel y a eu accès, après avoir insisté, la veille du conseil. Il n'a pu consulter les comptes prévisionnels 2009. Là encore nous constatons une rétention d'information.

6- La politique d'investissement antérieure a été très critiquée , aucune information ne figure au dossier concernant les investissements 2009 avec les choix faits.

7- La demande faite lors du débat d'orientation budgétaire de séparer le budget de fonctionnement courant de la ville et le budget de la place du marché n'a pas été prise en compte ! Cette séparation est pourtant essentielle pour apprécier la situation financière de la ville et ainsi décider les financements nécessaires. L'augmentation des impôts liée au budget de fonctionnement est récurrente, celle liée à la place du marché ne l'est pas. En n'effectuant pas cette séparation, il y a une non transparence de ce budget, qui met aussi en cause sa validité

8- Il convient de mentionner aussi que la commission des finances n'a pas été réunie pour étudier le budget.

Au vu des documents et des informations manquantes pour étayer le budget proposé, des réponses non apportées à des questions légitimes, au doute qui de ce fait ne manque de planer sur la validité des chiffres avancés, au non respect des procédures et à la négation du rôle de l'opposition, nous estimons que la délibération du vote du budget doit être annulée et qu'il convient de réexaminer ce budget. Nous ne doutons pas que notre demande retiendra votre attention et que vous y donnerez une suite favorable.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de notre haute considération .

Le responsable du groupe

Le Vésinet Solidaire et Durable


André MICHEL

Le responsable du groupe

Union pour l'avenir du Vésinet


Didier JONEMANN